I. Formulaires CERFA

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **GALLIANCE ANCENIS**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Bertrand Thomas – Représentant permanent Galliance SA, présidente**
Adresse : **ZAC de l'Aéropôle, 250 rue Jean Mermoz**
Commune : **ANCENIS**
Code postal **44154 ANCENIS CEDEX**
Nature des activités : **Abattoir de volailles (poulet fermier d'Ancenis)**
Qualification :

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE **Nom commun** **Nom scientifique**	**Description**
B1 -INSECTES	
Grand Capricorne ***Cerambyx cerdo***	**Pas de destruction directe d'arbres favorables ou exploités par les larves de l'espèce. Cependant deux arbres (un avec loges d'émergence et un autre avec potentialités pour l'espèce) seront conservés en limites de zones d'aménagement. Cette situation, ainsi que le passage d'une tranchée technique peu profonde, est susceptible d'entrainer un affaiblissement précipité de ces arbres, pouvant les rendre moins favorables à cette espèce à moyen terme. Le maintien des deux arbres en place est cependant retenu pour maximiser les chances de conserser des conditions de développement pour les larves en place, voire le maintien à plus long terme).** **Aucun impact significatif n'est envisagé sur les populations**

	locales
B3 -REPTILES	
Couleuvre helvétique ***Natrix helvetica***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Couleuvre d'Esculape ***Zamenis longissimus***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Lézard des murailles ***Podarcis muralis***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Lézard à deux raies ***Lacerta bilineata***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
B4 – MAMMIFERES	
Hérisson d'Europe ***Erinaceus europaeus***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
B5 -OISEAUX	
Bouscarle de Cetti ***Cettia cetti***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Verdier d'Europe ***Carduelis chloris***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Linotte mélodieuse ***Linaria canabina***	**Atteinte marginale au site de reproduction de l'espèce à l'échelle locale (ronciers sur anciennes vignes, 30m² impactés sur 5200 m² présents). Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**
Faucon crécerelle ***Falco tinnunculus***	**Destruction directe d'habitats terrestres (environ 410 m de haies bocagères et environ 7,3 ha de milieux prairiaux, ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés dont 5,7 ha de prairies hygroclines et mésophiles d'intérêt communautaire)**

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le porteur de projet a pour projet la création d'un nouvel abattoir à proximité immédiate de l'existant. En effet, l'actuel abattoir construit dans les années 70 ne répond plus aux normes de process de production, environnementaux, bien être animale, etc. La remise aux normes de l'actuel abattoir a été réfléchi mais implique de très importants aménagements et nécessitent la fermeture du site durant les travaux. C'est pourquoi le groupe a décidé de développer un nouvel abattoir intégrant les dernières technologies.
Les produits réalisés sont labellisés et présentent une Indication Géographique Protégée (IGP) il s'agit des Poulets fermiers d'Ancenis.
L'objectif est d'accroitre l'activité de l'abattoir ce qui permettra notamment:

- **l'emploi de 360 ETP (soit 10 ETP supplémentaire et la titularisation de 30 personnes)**
- **Maintenir et pérenniser la production locale des adhérents (plus de 440 éleveurs et 900 bâtiments concernés).**

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☑ Préciser : **Destruction directe de milieux terrestres (environ 7,3 ha de milieux prairiaux (dont 6,3 ha de prairies hygroclines et prairies mésophiles), ourlets nitrophiles des lisières forestières et milieux artificialisés, environ 410 m de haies bocagères) d'espèces communes à très communes à l'échelle locale voire supra-locale**

Altération ☑ Préciser : **Diminution des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des amphibiens, reptiles, mammifères et certaines espèces d'oiseaux nicheuses.**
Perturbation sonores, visuelles durant la phase travaux mais difficilement quantifiable mais localisée et temporaire

Dégradation ☑ Préciser : **Diminution des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des amphibiens, reptiles, mammifères et certaines espèces nicheuses.**
Perturbation sonores, visuelles durant la phase travaux mais difficilement quantifiables mais localisées et temporaires (période travaux et zones travaux)

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☐	Préciser : **Non définie**
Formation continue en biologie animale	☐	Préciser : **Non définie**
Autre formation	☐	Préciser : **Non définie.**

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Phase travaux programmée 2021**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Pays de la Loire**

Départements : **Loire-Atlantique (44)**

Cantons : **Ancenis**

Communes : **Ancenis**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☑	
Mesures de protection réglementaires	☐	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☑	
Renforcement des populations de l'espèce	☐	
Autres mesures	☑	Préciser :

- **Recréation d'un complexe bocager prairial sur une surface de 12 ha sur site de compensation de Loireauxence (secteur de Varades). Conversion de 10 ha de cultures intensives avec plantation d'environ 2 km de haies d'un seul tenant (convention signée avec la LPO Loire-Atlantique), en conversion de**
- **Actions de compensation visant à la recréation d'un complexe bocager dense et varié, au sein d'un ensemble de 30 hectares sur la commune de Mésanger (3 km au nord du site de projet). Arrêt d'exploitation (prairies améliorées) sur 5 hectares pour laisser se développer des mosaïques d'ourlets humides et fourrés, plantation de 1,4 km de haies (800 m multistrates, 600 m arbustives) et restauration / renforcement de 1,2km de haies.**
- **Replantation de haies bocagères *in situ* (respectivement environ 1 545 m)**
- **Gestion adaptée des ilot préservés et des espaces verts**
- **Mise en place de gite à petite faune (hibernaculums)**
- **Création de 4 mares**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **voir les mesures et cartes associées au présent dossier**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Comptes rendus, et rapport de suivis seront mis à disposition des services de l'Etat (DDTM 44 et DREAL SPN). Les comptes rendus seront rédigés par la LPO Loire-Atlantique**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à **Ancenis** le **04/11/2020** Votre signature

N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
□ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
☑ LA DESTRUCTION*
☑ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **GALLIANCE ANCENIS**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Bertrand Thomas – Représentant permanent Galliance SA, présidente**
Adresse : **ZAC de l'Aéropôle, 250 rue Jean Mermoz**
Commune : **ANCENIS**
Code postal **44154 ANCENIS CEDEX**
Nature des activités : **Abattoir de volailles (poulet fermier d'Ancenis)**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom commun Nom scientifique	Quantité	Description (1)
REPTILES		
Couleuvre helvétique *Natrix helvetica*	Quelques individus (moins de 5 individus)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)
Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus*	Quelques individus (moins de 5 individus)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)
Lézard des murailles *Podarcis muralis*	Quelques individus (moins de 10)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)
Lézard à deux raies *Lacerta bilineata*	Quelques individus (moins de 5 individus)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)
Orvet fragile Anguis fragilis	Quelques individus (moins de 5 individus)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)
MAMMIFERES		
Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*	Quelques individus (moins de 5 individus)	Destruction potentielle lors de la destruction des habitats favorables (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)

nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Le porteur de projet a pour projet la création d'un nouvel abattoir à proximité immédiate de l'existant. En effet, l'actuel abattoir construit dans les années 70 ne répond plus aux normes de process de production, environnementaux, bien être animale, etc. La remise aux normes de l'actuel abattoir a été réfléchi mais implique de très importants aménagements et nécessitent la fermeture du site durant les travaux. C'est pourquoi le groupe a décidé de développer un nouvel abattoir intégrant les dernières technologies.
Les produits réalisés sont labellisés et présentent une Indication Géographique Protégée (IGP) il s'agit des Poulets fermiers d'Ancenis.
L'objectif est d'accroitre l'activité de l'abattoir ce qui permettra notamment :

- **l'emploi de 360 ETP (soit 10 ETP supplémentaires et la titularisation de 30 personnes) ;**
- **Maintenir et pérenniser la production locale des adhérents (plus de 440 éleveurs et 900 bâtiments concernés) .**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L' OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés : Aucune capture n'est prévue dans le cadre de ce projet

Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : /

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Date :

Lieu :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids	☐	Préciser :
Destruction des œufs	☐	Préciser :
Destruction des animaux	☑	Par animaux prédateurs ☐ Préciser : Par pièges létaux ☐ Préciser : Par capture et euthanasie ☐ Préciser Par armes de chasse ☐ Préciser : Autres moyens de destruction ☑ Préciser : **Destruction potentielle lors de la destruction des milieux de vie (arrachage des haies et décapage de la terre végétale)**

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	☑ Préciser : **Circulation des engins de chantier**
Utilisation de moyens pyrotechniques	☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir	☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale	☐ Préciser : Non définie
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser : Non définie
Autre formation	☐ Préciser : Non définie

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE de l'OPÉRATION

Préciser la période : **Phase travaux programmée 2021**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Pays de la Loire**

Départements : **Loire-Atlantique (44)**

Cantons : **Ancenis**

Communes : **Ancenis**

H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés	☐	Mesures de protection réglementaires	☐
Renforcement des populations de l'espèce	☐	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☑

- **Recréation d'un complexe bocager prairial sur une surface de 12 ha sur site de compensation de Loireauxence (secteur de Varades). Conversion de 10 ha de cultures intensives avec plantation d'environ 2 km de haies d'un seul tenant (convention signée avec la LPO Loire-Atlantique), en conversion de**
- **Actions de compensation visant à la recréation d'un complexe bocager dense et varié, au sein d'un ensemble de 30 hectares sur la commune de Mésanger (3 km au nord du site de projet). Arrêt d'exploitation (prairies améliorées) sur 5 hectares pour laisser se développer des mosaïques d'ourlets humides et fourrés, plantation de 1,4 km de haies (800 m multistrates, 600 m arbustives) et restauration / renforcement de 1,2km de haies.**
- **Replantation de haies bocagères *in situ* (respectivement environ 1 545 m)**

- **Gestion adaptée des ilot préservés et des espaces verts**
- **Mise en place de gite à petite faune (hibernaculums)**
- **Création de 4 mares**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **voir les mesures et cartes associées au présent dossier**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Comptes rendus, et rapport de suivis seront mis à disposition des services de l'Etat (DDTM 44 et DREAL SPN). Les comptes rendus seront rédigés par la LPO Loire-Atlantique**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à **Ancenis** Le **04/11/2020** Votre signature